**AMBROISIE**

Chers concitoyens,

Un ARRÊTE PREFECTORAL nous demande d'être vigilants quant à la présence possible d'une plante urticante et dont les pollens sont allergènes dans nos régions. Elle est notamment très présente dans les lieux très humides.
Il s'agit de l'Ambroisie.

Les propriétaires se rendant compte de la présence de cette plante sur leur propriété ou terrain agricole sont tenus de la détruire. Par ailleurs, si vous vous apercevez de sa présence sur le domaine public, avertissez la mairie de Sainte-Marie au 03.81.93.41.45.

D'après l'arrêté susmentionné, son élimination doit avoir lieu avant sa pollinisation, pour éviter que ses pollens ne causent une gêne à la population, et impérativement avant sa grenaison afin de lutter contre sa prolifération.

Pour la mairie,
le référent ambroisie,
Sébastien VIEILLE